

## Entretien chaudière gaz à la charge du locataire ou propriétaire

Par jojo, le 30/12/2011 à 14:50

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 08 2011, je donne mon congé pour 03 2012.de janvier à juillet 2011 il était loué, l'ancienne locataire n'a pas fait l'entretien de la chaudière gaz Ma locataire veut m'obliger à faire l'entretient de cette chaudière gaz, et lui fournir le justificatif que c'est fait.En a tt-elle le droit?

l'entretien de la chaudière est à la charge du locataire ou du propriétaire, c'est un bien mobilier Merci de votre réponse bonne fin d'année 2011

## Par alterego, le 30/12/2011 à 15:39

**Bonjour** 

Un peu bousculé, permettez-moi de vous renvoyer sur le site du Service Public qui répond à vos interrogations.

http://vosdroits.service-public.fr/F20760.xhtml

Bonne fin d'année et que 2012 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.

Cordialement